



## Fonctionnement de la Consigne

Pour avoir le droit de vendre de la bière au Québec, le brasseur doit être adhérent à l'Entente et avoir un permis de distribution émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC). Voir ARTICLE 5.

Chaque adhérent à l'Entente doit être classifié comme un récupérateur ou comme un non-récupérateur, un adhérent ne peut avoir les deux statuts en même temps. Pour la définition d'un récupérateur et d'un non-récupérateur, voir ARTICLE 13.

Tout brasseur doit faire parvenir à RECYC-QUÉBEC son contenant pour approbation tel qu'il le mettra sur le marché. Dans le cas d'un CRM, le brasseur devra détenir un permis de distribution et démontrer à RECYC-QUÉBEC, qu'il réutilise ses contenants.

## Fonctionnement de l'Entente

### Voici une liste des articles importants de l'Entente

- Montant de la consigne, ARTICLE 18.
- Ventes hors Québec, ARTICLE 19.
- Quota de CRU, ARTICLE 24.
- Montant payable en cas de sous-récupération, ARTICLE 31.
- Droits et obligations d'un récupérateur, ARTICLES 28 ET 37.
- Droits et obligations d'un non-récupérateur, ARTICLES 38 ET 39.
- Rapports et paiements des récupérateurs, ARTICLES 40 À 45.
- Rapports et paiements des non-récupérateurs, ARTICLES 46 À 49.
- Les remises de consigne doivent être effectuées mensuellement et un rapport annuel vérifié/audité doit être produit annuellement.
- Contribution à l'ISE, ARTICLE 89.
- Le contenant doit être conforme à l'ANNEXE D (étiquetage).
- Le formulaire d'adhésion à l'Entente est l'ANNEXE G.
- Les autres articles de l'Entente non mentionnés ci-dessus, ainsi que les annexes font partie intégrante de l'Entente et sont également applicables.

L'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière est disponible sur notre site web [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

## Pour nous joindre

### Bureau de Montréal

141, avenue du Président-Kennedy, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 1Y4

Téléphone (région de Montréal) : 514 352-5002

Sans frais (Montréal) : 1 800 807-0678

Télécopieur : 514 873-6542

## Pour joindre l'équipe Consigne

### DEMANDE DE PERMIS ET PLAINTES

#### Marie Longpré

Adjointe aux opérations

Poste 2235

[m.longpre@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:m.longpre@recyc-quebec.gouv.qc.ca)

### APPROBATION DE CONTENANTS

#### Stéphanie Husson

Technicienne en administration

Poste 2295

[s.husson@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:s.husson@recyc-quebec.gouv.qc.ca)

### GESTION FINANCIÈRE

#### Mathieu Ngu

Agent de vérification financière

Poste 2904

[m.ngu@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:m.ngu@recyc-quebec.gouv.qc.ca)